

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 6 juin 2022 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli .

Sont présents les conseillères et conseillers :Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 01 et déclare la séance ouverte.

2022-06-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

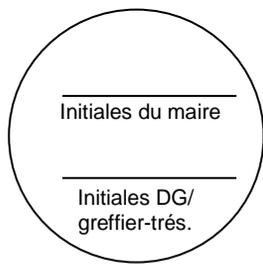
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs, culture, familles et aînés
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
 - g. Urbanisme
7. Dépôt du rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants des états financiers 2021
8. Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2021
9. Adoption du premier projet de règlement 2022-07 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-06 dans le but d'harmoniser les normes concernant l'abattage d'arbres suite à l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du règlement régional 2020-01 et du règlement de concordance 2020-02 et plusieurs autres dispositions
10. Résolution d'embauche pour le poste d'employé étudiant
11. Résolution pour le renouvellement du contrat avec Pitney Bowes
12. Résolution pour demande de prolongation de date de fin de travaux pour le PRABAM
13. Résolution pour entente suite à une demande de révision de la taxation
14. Résolution pour cession du lot 3 678 698 qui enclave l'accès au lot 3 678 753

SÉCURITÉ PUBLIQUE



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

TRANSPORT

15. Résolution autorisant l'achat de pochoirs de sol pour le marquage de la signalisation routière au sol
16. Résolution entérinant les travaux sur le rang 10 suite aux pluies du 27 mai 2022.
17. Résolution entérinant l'acceptation des directives de changement no 1 et 2 pour les travaux de réfection et pavage du 9^e rang et du chemin de la Grande Ligne

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Résolution pour octroi du mandat de branchement pour alimentation temporaire dans le cadre des travaux de la TECQ, programmation no 4 pour travaux correctifs au surpresseur
19. Résolution pour octroi du mandat pour les travaux correctifs au poste de surpression dans le cadre des travaux de la TECQ, programmation no 4.
20. Résolution pour autoriser les dépenses pour les travaux de construction au poste de surpression de Val-Joli dans le cadre des travaux de la TECQ, programmation no 4

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – mai 2022

LOISIRS ET CULTURE

22. Commandite pour calendrier de la Table de concertation pour les aînés.

AUTRES

23. Affaires nouvelles et suivi
 - a. Publicité dans l'Étincelle
24. Deuxième période de questions
25. Correspondance
 - a. MAMH programme de partage de la croissance d'un point de TVQ pour 2022
 - b. MMQ ristourne 2021
 - c. MTQ inspection de structures pont 9^e rang ruisseau Saint-Laurent
 - d. MTQ limites de charges sur le pont du 9^e rang – ruisseau Saint-Laurent
 - e. MTQ aide financière PAVL-volet entretien pour l'année 2022
 - f. MAMH approbation règlement d'emprunt 2022-06
 - g. Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
 - h. Centre d'art de Richmond
 - i. Ressources naturelles Canada-programme PIVEZ
26. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2022-06-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

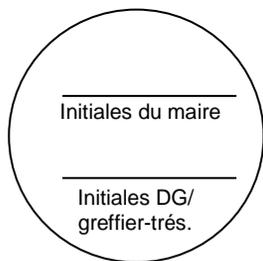
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de citoyens présents.

2022-06-03

5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

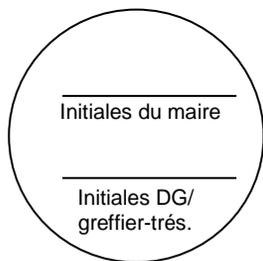
QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis (du 2022-05-03 au 2022-06-06)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200260 (I)			2022-05-09	68	RECEVEUR GENERAL DU		2 296,36 \$
202200261 (I)			2022-05-09	8	Retraite QUÉBEC		632,20 \$
202200262 (I)	8068		2022-05-09	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 148,78 \$
202200263 (I)			2022-05-09	67	MINISTRE DU REVENU DU		6 100,15 \$
202200266 (I)			2022-05-12	723	AXION		80,43 \$
202200267 (I)			2022-05-12	4	BELL MOBILITÉ		67,74 \$
202200268 (I)			2022-05-12	143	BELL CANADA		76,20 \$
202200269 (I)			2022-05-12	885	PITNEY WORKS		172,46 \$
202200270 (I)			2022-05-12	28	hydro		271,79 \$
202200272 (I)			2022-05-18	1450	Canac		27,57 \$
202200274 (I)			2022-05-18	1363	DÉFI POLYTECK		124,17 \$
202200275 (I)			2022-05-18	62	VILLE DE WINDSOR		281,69 \$
202200276 (I)			2022-05-18	1360	ADN COMMUNICATION		60,28 \$
202200278 (I)			2022-05-18	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202200279 (I)	8069		2022-05-18	1393	HUGUES LAFOND		120,72 \$
202200280 (I)			2022-05-18	1007	SEAO-Constructo		160,88 \$
202200281 (I)			2022-05-18	1345	THERRIEN COUTURE JOLI-		3 191,14 \$
202200282 (I)			2022-05-18	341	ÉCOLE SECONDAIRE DU		100,00 \$
202200288 (I)			2022-05-25	678	ENVIRO CONNEXIONS		7 302,14 \$
202200289 (I)			2022-05-25	1442	Traction Sherbrooke (555)		48,56 \$
202200290 (I)			2022-05-25	1418	Identité Québec		59,99 \$
202200291 (I)			2022-05-26	1355	EUROFINS ENVIRONEX		154,07 \$
202200292 (I)			2022-05-26	1453	Gascom		390,39 \$
202200293 (I)			2022-05-26	28	hydro		180,40 \$
202200294 (I)			2022-05-26	28	hydro		971,64 \$
202200295 (I)			2022-05-26	28	hydro		556,79 \$
202200296 (I)			2022-05-26	1072	PHILIPPE LAPLANTE		60,00 \$
202200297 (I)	8070		2022-05-26	1321	ALAIN VIDAL		60,00 \$
202200298 (I)			2022-05-26	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		5,99 \$
202200299 (I)			2022-05-26	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		161,96 \$
202200300 (I)	8071		2022-05-26	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES		100,26 \$
202200301 (I)			2022-05-26	32	INFOTECH		201,21 \$
202200302 (I)	8072		2022-05-26	638	Fonds d'information sur le		45,00 \$
202200315 (I)	8074		2022-06-01	638	Fonds d'information sur le		35,00 \$
202200303 (I)			2022-06-02	28	hydro		450,42 \$
202200308 (I)	8073		2022-06-02	1424	Cordonnerie Gilles Maurice		17,25 \$
202200323 (I)			2022-06-02	74	MINISTRE DES FINANCES		83 261,00 \$
202200324 (I)	8075		2022-06-02	365	SOCIÉTÉ DE GESTION		1 079,93 \$
202200328 (I)	8076		2022-06-02	1391	AUTOMATISATION JRT INC.		252,95 \$
202200353 (I)			2022-06-02	359	GROUPE SIGNALISATION		95,19 \$
202200355 (I)			2022-06-02	789	ÉNERGIE SONIC INC.		3 180,12 \$
202200356 (I)			2022-06-02	774	ENTREPRISE B. CHEVALIER		337,29 \$
202200357 (I)			2022-06-02	880	EXCAVATION B. CROTEAU		2 069,55 \$
202200358 (I)			2022-06-02	678	ENVIRO CONNEXIONS		3 794,01 \$
202200359 (I)			2022-06-02	1251	EXCAVATION YVON BENOIT		4 298,93 \$
202200360 (I)			2022-06-02	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202200361 (I)			2022-06-02	1286	GILLES MAURICE		1 724,63 \$
202200363 (I)			2022-06-02	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.		806,96 \$
202200364 (I)			2022-06-02	743	LACASSE PIER		68,30 \$
202200366 (I)			2022-06-02	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		88,22 \$
202200367 (I)			2022-06-02	1337	LES COMPTEURS LECOMTE		304,96 \$
202200368 (I)			2022-06-02	35	LOCATION WINDSOR INC.		159,38 \$
202200369 (I)			2022-06-02	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL		105,00 \$



Initiales du maire

Initiales DG/
greffier-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

202200370 (I)	2022-06-02	41	MRC DU VAL-SAINT-	50 634,64 \$
202200371 (I)	2022-06-02	883	POMPEX INC	4 038,71 \$
202200372 (I)	2022-06-02	947	ROLLAND CAMIRÉ	105,00 \$
202200373 (I)	2022-06-02	1345	THERRIEN COUTURE JOLI-	275,94 \$
202200374 (I)	2022-06-02	1442	Traction Sherbrooke (555)	9,07 \$
202200375 (I)	2022-06-02	62	VILLE DE WINDSOR	25 443,83 \$
202200376 (I)	2022-06-02	1314	VINCENT CÔTÉ	105,00 \$
202200377 (I)	2022-06-02	14	VIVACO groupe coopératif	366,42 \$
202200379 (I)	2022-06-02	887	EXCAVATION MICHEL	12 863,27 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 222 457,41 \$

Total des paiements 222 457,41 \$

Total des paiements émis par type de

Total des chèques 99 065,03 \$

Total des dépôts direct 123 392,38 \$

222 457,41 \$

Total des paies émises (du 2022-05-03 au 2022-06-06)

Dépôt direct: 19 386,43 \$

Chèque: 0,00 \$

Total: 19 386,43 \$

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

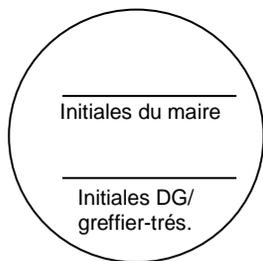
- suite à une rencontre du comité de sécurité publique de la MRC, on apprend qu'il y a quelques problèmes présentement quant aux plantations de cannabis et que les véhicules de la Sûreté du Québec sont maintenant tous équipés de défibrillateurs (DEA) sur le territoire.
- Le ministère des Transports nous a avisé qu'une limite de charge est maintenant imposée sur le pont du rang 9 surplombant le ruisseau St-Laurent.
- On a reçu une ristourne de notre assureur MMQ de 318\$ pour l'année 2021I
- Nous avons reçu confirmation du montant pour le partage d'un point de vente de la TVQ pour un montant de 21 403\$ pour l'année 2022.
- Il y a eu une rencontre organisée par la MRC pour le développement du secteur agro-alimentaire et une présentation de l'Artère.

b) Travaux publics et hygiène du milieu : présentement ont lieu les travaux au garage municipal pour le remplacement du plancher, dans le cadre de la subvention PRABAM

c) Régie des incendies : le conseiller Philippe Verly mentionne qu'une rencontre aura lieu mardi.

d) Loisirs, culture, familles et aînés : La conseillère Johanne Maurice mentionne que la ligue intermunicipale de balle aura lieu, une rencontre des parents et joueurs aura lieu mardi prochain. La fête de fin de saison aura lieu le 20 août.

e) Dossier environnement : Il y a présentement un questionnement concernant les collectes des gros rebuts. Ces collectes coûteront de plus en plus cher à l'avenir compte tenu du manque de personnel pour effectuer ces collectes et devront être considérées comme un item à part dans nos appels d'offres. Comme plusieurs citoyens font l'effort d'aller porter leurs encombrants directement à l'écocentre, ce mode de collecte devient de plus en plus questionné. La réflexion se poursuit en lien avec le Plan de



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

gestion des matières résiduelles de la MRC quant à la définition d'un encombrant.

- f) **Trans-Appel** : le conseiller Gilles Perron mentionne qu'une nouvelle répartitrice a été embauchée. La situation financière s'améliore puisque les sommes de subvention dues pour 2021 commencent à être versées. Une politique de qualité de service a été adoptée, conformément aux exigences du ministère des Transports ainsi qu'une politique de gestion contractuelle.
- g) **Urbanisme** : pas de sujets

7. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire dépose le rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Val-Joli pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021. Ce rapport sera publié dans Les Nouvelles de Val-Joli, édition juin 2022 et sur le site internet.

8. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La greffière-trésorière dépose le rapport annuel de l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021.

2022-06-04

9. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2022-07 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI DANS LE BUT D'HARMONISER LES NORMES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES SUITE À L'ADOPTION PAR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS DU RÈGLEMENT RÉGIONAL 2020-04 ET DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 2020-02 ET PLUSIEURS AUTRES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2022-07 conformément à l'article 124 de la Loi;

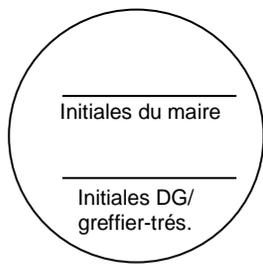
DE fixer au 4 juillet 2022 à 20h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra à la salle du conseil sur le PREMIER projet de règlement.

2022-06-05

10. RÉOLUTION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE D'EMPLOYÉ ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire embaucher des étudiants pour les travaux de la saison estivale et assister les employés municipaux dans divers travaux publics

CONSIDÉRANT QUE M. Philippe Lacasse a soumis sa candidature et qu'il a été rencontré en entrevue;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'engagement de Philippe Lacasse pour une période débutant à la fin des classes, soit vers le 27 juin ou avant selon les disponibilités pour un poste d'emploi d'été étudiant. Le taux horaire sera selon la grille salariale en vigueur à la politique de condition de travail 2022-2024 de la municipalité de Val-Joli et l'emploi est pour une durée de 8 semaines et pourrait se prolonger au-delà de cette période selon les disponibilités de M. Lacasse et des travaux à effectuer.

2022-65-06

11. **RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC PITNEY BOWES**

CONSIDÉRANT QU' que le contrat pour la location bail de la timbreuse est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QUE Pitney Bowes propose de remplacer l'équipement par un équipement neuf aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur pour une période de 66 mois;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser La directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de location-bail avec Pitney Bowes au montant de 44.85\$ plus taxes par mois.

2022-06-07

12. **RÉSOLUTION DEMANDANT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION UNE PROLONGATION DU PROGRAMME PRABAM**

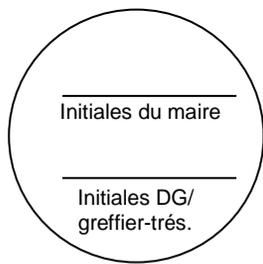
CONSIDÉRANT QU'en mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte de la pandémie;

CONSIDÉRANT QU'une des mesures de ce plan consiste à mettre en place un programme doté d'une enveloppe de 90M\$ visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux dans leurs bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités de la MRC du Val-Saint-François souhaitent se prévaloir de ce programme mais qu'elles sont confrontées à la pénurie de main d'œuvre lorsqu'elles doivent utiliser les services de firmes d'architectes ou d'ingénieur et que les délais demandés par les firmes d'architectes ou d'ingénieurs pour livrer les travaux dépassent largement les délais dont les municipalités ont besoin pour tenir un processus d'appel d'offres, d'approbation par le Conseil et la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les délais de livraison de certains équipements ou matériaux et la disponibilité de la main d'œuvre requise pour en faire l'installation risquent de compromettre la date de fin de travaux dans le cadre des travaux que la municipalité de Val-Joli a entrepris;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Val-Joli demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

QUE copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, au député provincial de la circonscription, à la MRC du Val-Saint-François et aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François.

2022-06-08

13 RÉSOLUTION POUR ENTENTE SUITE À UNE DEMANDE DE RÉVISION DE LA TAXATION

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du matricule 8650 43 5557 a fait une demande de révision de sa taxation de service d'aqueduc et d'égout suite à la taxation de 2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande de révision a été faite en 2019 par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande de révision n'avait pas fait l'objet d'une étude de la part du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a procédé à une étude du dossier de taxation du matricule en cause pour la période de 2017 à 2022;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude il s'est avéré que des taxations d'égout et d'aqueduc étaient manquantes pour certaines années et trop facturées certaines années;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE rembourser un montant de 2855.47\$ en faveur du propriétaire du matricule 8650 43 5557 suite à l'étude du dossier de taxation jusqu'au 31 décembre 2022;

D'autoriser la direction générale à préparer et signer une lettre d'entente avec le propriétaire du matricule 8650 43 5557 pour le versement final de la réclamation.

2022-06-09

14. RÉSOLUTION POUR CESSION DU LOT 3 678 698 QUI ENCLAVE L'ACCÈS AU LOT 3 678 753

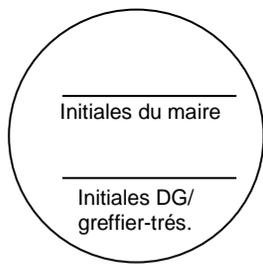
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli est devenue propriétaire du lot 3 678 698 suite à une vente pour taxes non payées;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 678 678 enclave l'accès au lot 3 678 753 qui possède un chemin d'accès pour ce lot;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot enclavé soit Domtar Inc. souhaite régulariser la situation;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE céder le lot 3 678 698 à Domtar Inc. pour le prix de vente de 725.75\$ correspondant au montant de la municipalité de Val-Joli a déboursé pour devenir propriétaire du lot.

QUE tous les frais inhérents à la vente soient à la charge de l'acheteur, soit Domtar Inc.

D'autoriser la directrice générale et le maire à signer tout document relatif à cette vente.

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2022-06-10

15. **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE POCHOIRS DE SOL POUR LE MARQUAGE DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE AU SOL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite réaliser en régie interne certains travaux de marquage au sol;

CONSIDÉRANT l'offre de prix de Service Aurotech pour la réalisation des pochoirs souhaités :

Il est proposé par la conseillère Johane Maurice
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat de pochoirs de sol pour le marquage au sol des blocs d'arrêt, des flèches et de l'annonce d'arrêt avancé à Service Aurotech au montant de 1 277.68\$ plus taxes.

2022-06-11

16. **RÉSOLUTION ENTÉRINANT LES TRAVAUX SUR LE RANG 10 SUITE AUX PLUIES DU 27 MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'urgence ont été nécessaires sur le rang 10 suite aux pluies abondantes du 27 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitaient le remplacement de ponceaux, la fourniture de matériel et les services d'une pelle;

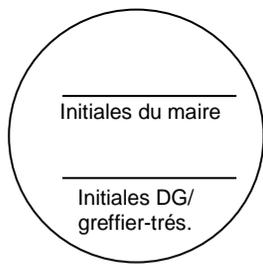
Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner les travaux d'urgence effectués sur le rang 10 dont l'achat et la pose d'un ponceau et les services d'une pelle;

DE payer les dépenses à même le budget régulier de voirie municipale.

2022-06-12

17. **RÉSOLUTION ENTÉRINANT L'ACCEPTATION DE LES DIRECTIVES DE CHANGEMENT NO 1 ET 2 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET PAVAGE DU 9^E RANG ET DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE**



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE le devis pour le projet de réfection et pavage d'une partie du 9^e rang et du chemin de la Grande-Ligne ne prévoyaient pas la pose d'enrobé bitumineux en 2 couches sur le chemin de la Grande Ligne;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'effectuer les travaux sur ce tronçon en 2 couches considérant la pente importante sur le tronçon pavé du chemin de la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement no 1 vise la réalisation de ces travaux

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, un écoulement d'eau important a été repéré à la hauteur du 493, 9^e rang;

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement no 2 vise la correction de ce problème par la réalisation d'une tranchée drainante;

CONSIDÉRANT QUE les directives de changement no 1 et 2 ont été produites pour corriger ces 2 problématiques;

CONSIDÉRANT QUE les directives de changement auront un impact sur le prix de la soumission pour un montant estimé de 30 000\$ plus taxes

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la direction générale à signer les directives de changement nos 1 et 2 pour les travaux de réfection et pavage du 9^e rang et du chemin de la Grande Ligne.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-06-13

18. RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DU MANDAT DE BRANCHEMENT POUR ALIMENTATION TEMPORAIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TECQ, PROGRAMMATION NO 4 POUR TRAVAUX CORRECTIFS AU SURPRESSEUR

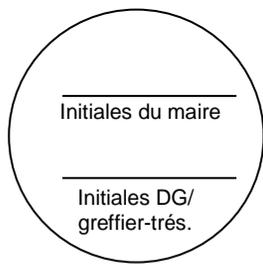
CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli doit réaliser des travaux correctifs au poste de surpression prochainement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront une alimentation temporaire pour les résidents du secteur desservis par le poste de surpression de Val-Joli

CONSIDÉRANT QU'afin d'alimenter temporairement les citoyens touchés par les travaux, il a été décidé de réaliser un branchement externe permanent au poste de surpression de la ville de Windsor;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les travaux, la municipalité a demandé une soumission à Groupe GMCA Inc.

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2020-01 portant sur la gestion contractuelle permet d'octroyer un contrat de gré à gré si le montant est inférieur au seuil des appel d'offres public



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 38 du même règlement, La Municipalité favorise, pour tous les contrats non assujettis à un appel d'offres public, le recours aux entreprises de son territoire.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat branchement pour alimentation temporaire en réalisant un branchement externe permanent au poste de surpression de la ville de Windsor à Groupe GMCA Inc., entreprise située sur le territoire de Val-Joli, pour un montant estimé de 10 660\$ avant taxes.

2022-06-14

19. **RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DU MANDAT POUR LES TRAVAUX CORRECTIFS AU POSTE DE SURPRESSION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TECQ, PROGRAMMATION NO 4.**

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli doit réaliser des travaux correctifs au poste de surpression prochainement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront des travaux mécaniques pour le démantèlement, la fourniture de pièce et la réalisation des travaux d'abaissement des pompes au poste de surpression de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les travaux, la municipalité a demandé une soumission à Groupe GMCA Inc.

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2020-01 portant sur la gestion contractuelle permet d'octroyer un contrat de gré à gré si le montant est inférieur au seuil des appel d'offres public

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 38 du même règlement, La Municipalité favorise, pour tous les contrats non assujettis à un appel d'offres public, le recours aux entreprises de son territoire.

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat de réalisation des travaux mécanique et fourniture de matériel à Groupe GMCA Inc., entreprise située sur le territoire de Val-Joli, pour un montant estimé de 42 925.00\$ avant taxes.

2022-06-15

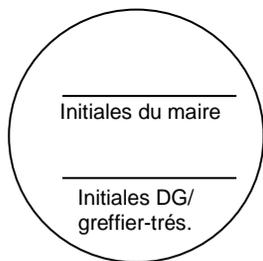
20. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION AU POSTE DE SURPRESSION DE VAL-JOLI DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TECQ, PROGRAMMATION NO 4 POUR TRAVAUX CORRECTIFS AU SURPRESSEUR**

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli doit réaliser des travaux correctifs au poste de surpression prochainement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité réalisera les travaux en régie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'adjoint les services de M. Alain Morin pour gérer le chantier;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimé sommaire de M. Morin, un montant estimé de 20 300\$ plus taxes est nécessaire pour la réalisation des travaux;



Initiales du maire

Initiales DG/
greffier-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE l'estimé n'inclue pas les travaux électriques ou mécaniques;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un budget prévisionnel de 25 000\$ plus taxes pour les travaux de construction au poste de suppression, basé selon l'estimé de M. Morin.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE POUR LE MOIS DE MAI 2022

Rapport de l'inspecteur mai 2022

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/information lotissement droit acquis
- Dossier Création de la zone C-14 (Baultar)
 - MAJ : Création de la zone C-12
 - Sans les usages institutionnels et résidentiels
- Suivi pour modifications au règlement de zonage
- Documents officiels à produire
- Finalisation pour projet de règlement
- Test d'eau
- Inspection pour avis d'infractions
- Matricule 8846 91 9929 : avis envoyé le 2 juin, visite le 30 mai
- Matricule 8951 93 9765 : préparation de l'avis d'infraction, préparation rapport et visite le 30 mai.
- 14^e rang pour travaux dans la rive d'un cours d'eau, le 6 mai et le 13 mai en compagnie de Julie Poulin de la MRC.

Permis mai	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2021	6	9	631 545	1	0
2022	4	28	317 300	0	0

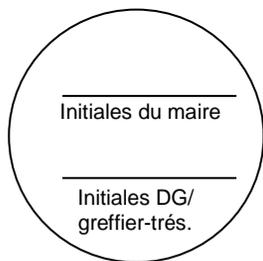
LOISIRS ET CULTURE

2022-06-16 22 COMMANDITE POUR CALENDRIER DE LA TABLE DE CONCERTATION POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation pour les aînés du Val-St-François réalise un calendrier qui permet d'informer les aînés des services offerts dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le calendrier, la Table sollicite ses collaborateurs pour un appui financier en offrant de la publicité;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 juin 2022

Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer pour un montant de 225\$ au calendrier-bottin des ressources 2023 par l'achat d'un espace simple pour 2 mois.

23. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2022-06-17

23 a) PUBLICITÉ DANS L'ÉTINCELLE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'acheter la publicité de la promotion Fête nationale et Fête du Canada, soit 2 parutions 1/16 de page noir et blanc au montant de 173.25\$ plus taxes

24. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions

25. CORRESPONDANCE

- a. MAMH programme de partage de la croissance d'un point de TVQ pour 2022
- b. MMQ ristourne 2021
- c. MTQ inspection de structures pont 9^e rang ruisseau Saint-Laurent
- d. MTQ limites de charges sur le pont du 9^e rang – ruisseau Saint-Laurent
- e. MTQ aide financière PAVL-volet entretien pour l'année 2022
- f. MAMH approbation règlement d'emprunt 2022-06
- g. Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
- h. Centre d'art de Richmond
- i. Ressources naturelles Canada-programme PIVEZ

2022-06-18

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20h45. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire